

Conditions préalables

Les candidat.e.s à l'HDR doivent être titulaires :

- d'un diplôme de Doctorat ;
- ou d'un diplôme de Docteur permettant l'exercice de la médecine, de l'odontologie, de la pharmacie et de la médecine vétérinaire et d'un diplôme d'études approfondies (DEA) ou d'un Master Recherche ;
- ou justifier d'un diplôme de travaux ou d'une expérience d'un niveau équivalent au Doctorat.

Critères retenus

Dans le cadre de sa politique scientifique, l'UA sera vigilante sur les critères suivants :

- Respect d'un délai d'au moins deux ans entre l'obtention du diplôme requis et la candidature HDR ;
- Justifier avoir suivi des formations « encadrement de doctorants » et « prévention VSS/VDH » avant/pendant/ ou après la soutenance de l'HDR (maximum 6 mois).

Concernant les recommandations liées à la qualité du dossier scientifique (ex. : encadrement, obtention de financements de projets scientifiques), **l'appréciation sera laissée aux écoles doctorales**, qui assurent la promotion des recommandations auprès des candidat.e.s.

Modalités d'inscription

La demande d'inscription est validée **par le conseil académique restreint de l'UA** après avis :

- de **la direction de l'école doctorale** ;
- **et d'un rapporteur externe nommé par la direction de l'école doctorale à partir d'une liste de 3 rapporteur.e.s extérieur.e.s à l'école doctorale et à l'Université d'Angers proposée par la candidate ou le candidat à l'HDR** et en lien avec la thématique de recherche du projet d'HDR. **Les rapporteur.e.s ne devront présenter aucun lien d'intérêt avec la candidate ou le candidat** (absence de publications communes, absence de projets scientifiques financés communs, absence de lien hiérarchique,...). A noter, les rapporteurs proposés ne pourront pas siéger dans le jury de soutenance.
- **et d'un.e professeur.e, d'un.e maître.sse de conférences-HDR, d'une directrice ou d'un directeur de recherche ou d'un.e chargé.e de recherche-HDR du conseil académique restreint, nommé.e par le directeur du site d'Angers du collège doctoral.**

Après avis favorable du conseil académique restreint, l'inscription sera réalisée par Madame Karine COUTURIER.

Étapes de procédure

	Étape	Qui ?
1	Dépôt du dossier de candidature à la DRIED	Candidat
2	Transmission du dossier à l'ED	DRIED
3	Avis direction ED et nomination d'un rapporteur externe (parmi liste proposée par candidat)	École doctorale
4	Désignation d'un rapporteur CAC	Direction collège doctoral
5	Transmission dossier au rapporteur externe avec copie ED et rapporteur CAC	DRIED
6	Transmission du rapport à la DRIED avec copie ED	Rapporteur externe
7	Transmission des rapports à la DRH et DRIED après avis ED et au rapporteur CAC	DRIED
8	Instruction en CAC	Rapporteur CAC
9	Inscription HDR	DRIED
10	Formations avant soutenance	Candidat
11	Soutenance HDR	Candidat
12	Diplôme HDR	DRIED